



La Maison Du Diag

Céline Ragot. Diagnostic immobilier
16 rue de la verdasse
85400 Sainte Gemme la plaine

Tél : 06.23.19.31.86

Résumé de l'expertise N° 2023/06/13 MERIAU MAISON

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse : **2 Rue des frères**
Commune : **85400 LUÇON**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, **Lot numéro Non communiqué**

Périmètre de repérage :....**MAISON**

	Prestations	Conclusion
	DPE	270 kWh/m ² /an 30 kg CO ₂ /m ² /an
		Estimation des coûts annuels : entre 3 850 € et 5 250 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2385E1976614Z
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais. (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat Termite	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Assainissement	Eaux usées : conforme Eaux pluviales : conforme

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2385E1976614Z

Etabli le : 14/06/2023

Valable jusqu'au : 13/06/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

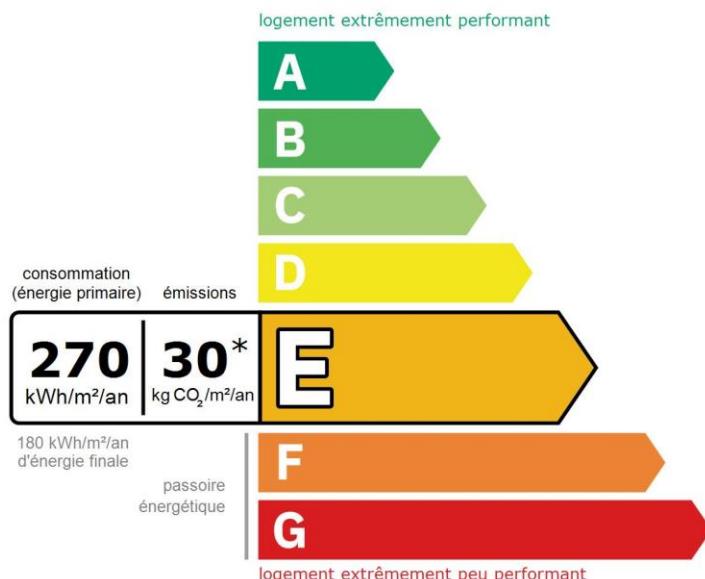


Adresse : **2 Rue des frères
85400 LUÇON**

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **232,62 m²**

Propriétaire : Mme MERIAU
Adresse : 2 Rue des frères 85400 LUÇON

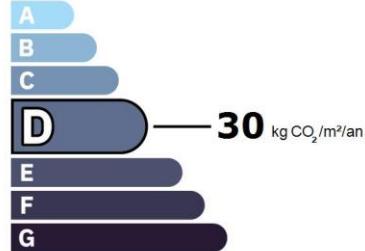
Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Ce logement émet 7 109 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 36 832 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 850 €** et **5 270 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

La Maison du Diag

16 Rue de la verdasse
85400 Sainte Gemme la plaine
tel : 0623193186

Diagnostiqueur : RAGOT Céline

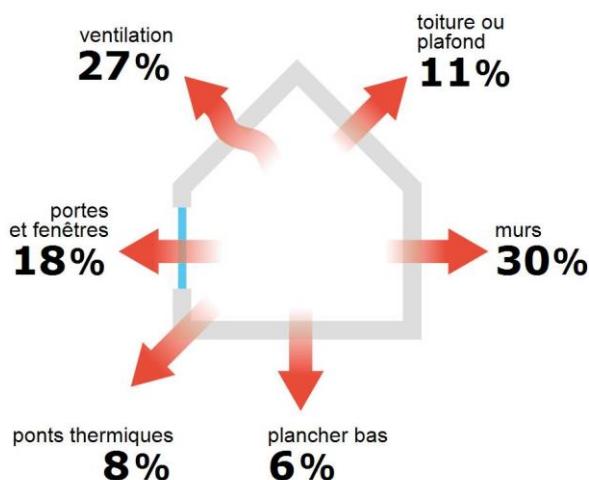
Email : ragot.diag@gmail.com

N° de certification : CPDI4221

Organisme de certification : I.Cert



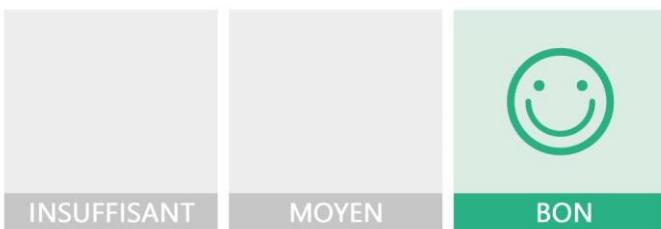
Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 Répartition des dépenses
	Gaz Naturel	Électrique		
chauffage	21 447 (21 447 é.f.)	28 832 (12 536 é.f.)	entre 1 350 € et 1 840 € entre 1 740 € et 2 360 €	35 % 45 %
eau chaude	4 491 (4 491 é.f.)	5 652 (2 458 é.f.)	entre 280 € et 390 € entre 340 € et 470 €	7 % 9 %
refroidissement				0 %
éclairage	1 032 (449 é.f.)		entre 60 € et 90 €	2 %
auxiliaires	1 424 (619 é.f.)		entre 80 € et 120 €	2 %
énergie totale pour les usages recensés :	62 878 kWh (41 999 kWh é.f.)		entre 3 850 € et 5 270 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 166l par jour.

é.f. → énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauder à 19°C plutôt que 21°C c'est -20% sur votre facture **soit -920€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 166l/jour d'eau chaude à 40°C

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	
	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 60 cm non isolé donnant sur un local chauffé	
 Plancher bas	Plancher bois sur solives bois donnant sur un vide-sanitaire avec isolation intrinsèque ou en sous-face (10 cm)	insuffisante
	Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	
 Toiture/plafond	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur (combles aménagés) avec isolation intérieure (10 cm)	
	Plafond structure inconnu (sous combles perdus) donnant sur l'extérieur (combles aménagés)	insuffisante
	Plafond sur solives bois donnant sur un local chauffé	
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 6 mm et volets battants bois / Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 20 mm et volets battants bois /	
	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 18 mm et volets battants bois / Fenêtres battantes bois, en survitrage avec lame d'air 6 mm / Porte(s) bois opaque pleine	moyenne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz classique installée entre 1981 et 1985. Emetteur(s): radiateur monotube avec robinet thermostatique Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Accumulateur gaz classique installé avant 1990, contenance ballon 155 L Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 150 L
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches.

Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 39300 à 58900€

Lot	Description	Performance recommandée
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,5 m ² .K/W
Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 7,5 m ² .K/W
Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R > 4,5 m ² .K/W
Chauffage	Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation. Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	Rendement PCS = 92% SCOP = 4
Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 58400 à 87500€

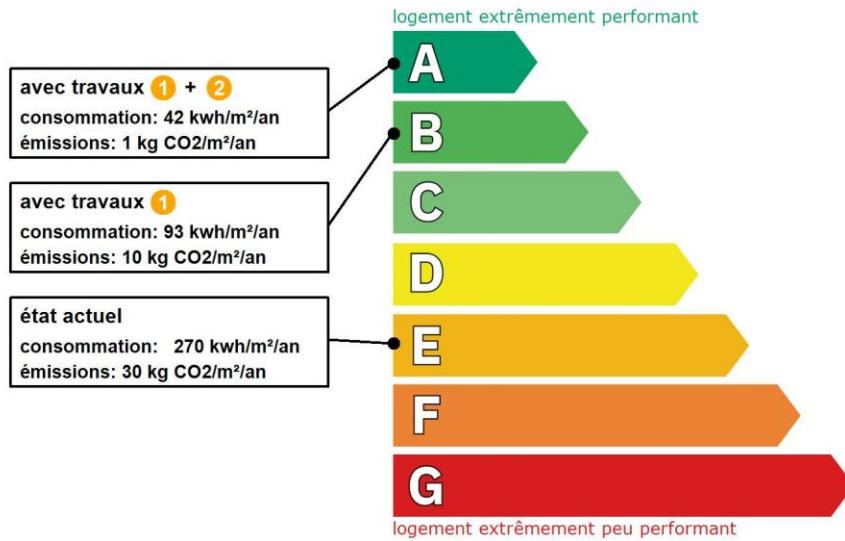
Lot	Description	Performance recommandée
Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ⚠️ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m ² .K Uw = 1,3 W/m ² .K, Sw = 0,42
Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 3

Commentaires :

Maison à rénover : revoir système de chauffage / ECS et convecteur vétuste.
pas d'isolation dans les murs et vérifier isolation combles cuisine et chambre 2 Car absnce de trappe de visite.
revoir les ouvertures bois en survitrage .
actuellement la propriétaire vie sur le RDC avec une consommation de 230€/ Mois de gaz .
surface grenier pas déclaré donc pas intégré dans le DPE

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller

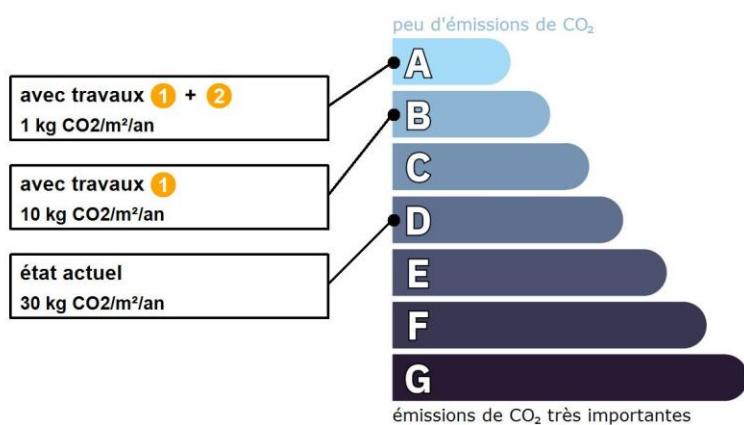
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Photographies des travaux

Référence du DPE : **2023/06/13 MERIAU MAISON**

Date de visite du bien : **13/06/2023**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale :

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarte fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarte du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats."Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications. Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations."

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	85 Vendée
Altitude	Donnée en ligne	10 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	232,62 m ²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	3 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 24,59 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
	Enduit sur matériaux anciens	Observé / mesuré oui
Mur 2 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré 12,76 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 60 cm
Mur 3 Sud	Isolation	Observé / mesuré non
	Surface du mur	Observé / mesuré 16,68 m ²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un local chauffé

	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	26,38 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 4 Est	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	44,34 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 5 Ouest	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	7,52 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 6 Nord, Sud	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	11,92 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 7 Est, Ouest	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	12,47 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 8 Nord, Sud	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	16,91 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
Mur 9 Est, Ouest	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	60 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	🔍 Observé / mesuré	54,27 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Etat isolation des parois Aue	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Plancher 1	Périmètre plancher bâtiment déperditif	🔍 Observé / mesuré	25 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	🔍 Observé / mesuré	54,27 m ²
	Type de pb	🔍 Observé / mesuré	Plancher bois sur solives bois
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍 Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	🔍 Observé / mesuré	10 cm
	Surface de plancher bas	🔍 Observé / mesuré	59,93 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Plancher 2	Périmètre plancher bâtiment déperditif	🔍 Observé / mesuré	26 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	🔍 Observé / mesuré	59,93 m ²
	Type de pb	🔍 Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍 Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	🔍 Observé / mesuré	57,35 m ²
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 1	Type de ph	🔍 Observé / mesuré	Combles aménagés sous rampants

	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant		Document fourni	10 cm
	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	26,04 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur (combles aménagés)
Plafond 2	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond structure inconnu (en combles)
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	18,77 m ²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un local chauffé
Plafond 3	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond sur solives bois
	Isolation		Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation		Valeur par défaut	Avant 1948
	Surface de baies		Observé / mesuré	5,92 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Fenêtre 1 Nord	Type de vitrage		Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies		Observé / mesuré	4,91 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
Fenêtre 2 Est	Type de vitrage		Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies		Observé / mesuré	1,8 m ²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 5 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 3 Ouest	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois

Fenêtre 4 Ouest	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	3,03 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 5 Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	20 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Sud	Surface de baies	Observé / mesuré	5,2 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 6 Nord, Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Fenêtre 6 Nord	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	7,8 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 6 Nord, Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non

Fenêtre 7 Ouest	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,6 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 7 Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
Fenêtre 8 Est	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,32 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 7 Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
Fenêtre 9 Sud	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	0,64 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm

	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	0,64 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
Fenêtre 10 Sud	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	4,32 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 7 Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
Fenêtre 11 Sud	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	4,56 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	oui
Fenêtre 12 Nord	Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	18 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur

Fenêtre 13 Nord	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,21 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Fenêtre 14 Est	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,09 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 9 Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Fenêtre 15 Nord	Type volets	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	Observé / mesuré	2,16 m ²
	Placement	Observé / mesuré	Mur 9 Est, Ouest
	Orientation des baies	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré	non
	Type de vitrage	Observé / mesuré	survitrage
	Epaisseur lame air	Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	Lp: 5 cm

	Type volets	🔍 Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier > 22mm)
	Type de masques proches	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍 Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	🔍 Observé / mesuré	4,59 m ²
	Placement	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Type de local adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Porte simple en bois
Porte	Type de porte	🔍 Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	🔍 Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Porte
Pont Thermique 1	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord
Pont Thermique 2	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	11,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 2 Est
Pont Thermique 3	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	10,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 5 Ouest / Fenêtre 3 Ouest
Pont Thermique 4	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 5 Ouest / Fenêtre 4 Ouest
Pont Thermique 5	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	7,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 6 Nord, Sud / Fenêtre 5 Sud
Pont Thermique 6	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	10,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 6 Nord, Sud / Fenêtre 6 Nord
Pont Thermique 7	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	15,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 7 Est, Ouest / Fenêtre 7 Ouest
Pont Thermique 8	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	5,3 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 7 Est, Ouest / Fenêtre 8 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 9	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	9,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud / Fenêtre 9 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud / Fenêtre 10 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 11	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 7 Est, Ouest / Fenêtre 11 Sud
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud / Fenêtre 12 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 13	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	10 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 8 Nord, Sud / Fenêtre 13 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 14	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4,9 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 9 Est, Ouest / Fenêtre 14 Est
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 15	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	9,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍 Observé / mesuré	Mur 9 Est, Ouest / Fenêtre 15 Nord
	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé
Pont Thermique 16	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍 Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries	🔍 Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher 2
Pont Thermique 17	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	4,6 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher 2
Pont Thermique 18	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT	🔍 Observé / mesuré	10,4 m
	Type PT	🔍 Observé / mesuré	Mur 5 Ouest / Plancher 2
Pont Thermique 19	Type isolation	🔍 Observé / mesuré	non isolé / non isolé

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	Observé / mesuré VMC SF Auto réglable après 2012
	Année installation	Observé / mesuré 2022
	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Façades exposées	Observé / mesuré plusieurs
Chauffage 1	Logement Traversant	Observé / mesuré oui
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	Observé / mesuré 122,62 m ²
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré 1
	Type générateur	Observé / mesuré Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée entre 1981 et 1985
	Année installation générateur	Observé / mesuré 1985
	Energie utilisée	Observé / mesuré Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	Observé / mesuré non
	Présence d'une veilleuse	Observé / mesuré non
	Chaudière murale	Observé / mesuré non
Chauffage 2	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Observé / mesuré non
	Type émetteur	Observé / mesuré Radiateur monotube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	Observé / mesuré supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	Observé / mesuré Inconnue
	Type de chauffage	Observé / mesuré central
	Equipement intermittence	Observé / mesuré Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	Observé / mesuré Installation de chauffage simple
	Type générateur	Observé / mesuré Electrique - Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation générateur	Observé / mesuré 1985
Eau chaude sanitaire 1	Energie utilisée	Observé / mesuré Electrique
	Type émetteur	Observé / mesuré Convecteur électrique NFC, NF** et NF***
	Année installation émetteur	Observé / mesuré 1985
	Surface chauffée par l'émetteur	Observé / mesuré 110 m ²
	Type de chauffage	Observé / mesuré divisé
	Equipement intermittence	Observé / mesuré Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré 1
	Type générateur	Observé / mesuré Gaz Naturel - Accumulateur gaz classique installé avant 1990
	Année installation générateur	Observé / mesuré 1985
	Energie utilisée	Observé / mesuré Gaz Naturel
Eau chaude sanitaire 2	Présence d'une veilleuse	Observé / mesuré non
	Chaudière murale	Observé / mesuré non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement	Observé / mesuré non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	Observé / mesuré non

	Année installation générateur	Observé / mesuré	2000 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	Observé / mesuré	150 L
	Nombre de niveaux desservis	Observé / mesuré	1
	Type générateur	Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégories ou inconnue)
	Année installation générateur	Observé / mesuré	2000 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
Eau chaude sanitaire 3	Energie utilisée	Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	Observé / mesuré	non
	Type de distribution	Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage	Observé / mesuré	150 L

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Informations société : La Maison du Diag 16 Rue de la verdasse 85400 Sainte Gemme la plaine
Tél. : 0623193186 - N°SIREN : 828582257 - Compagnie d'assurance : gan-assurance n° 171.374.607



Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : 2023/06/13 MERIAU MAISON
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
Date du repérage : 13/06/2023

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... Vendée

Adresse : 2 Rue des freres

Commune : 85400 LUÇON

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :

**Mme MERIAU
2 Rue des freres
85400 LUÇON**

Propriétaire :

**Mme MERIAU
2 Rue des freres
85400 LUÇON**

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <small>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</small>
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			Mme MERIAU
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	RAGOT Céline
N° de certificat de certification	CPDI4221 le 16/12/2021
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	I.Cert
Organisme d'assurance professionnelle	gan-assurance
N° de contrat d'assurance	171.374.607
Date de validité :	31/12/2023

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	thermo scientific NITON
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	XLP / 26408
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	07/08/2020 370MBq

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	320	127	161	13	19	0
%	100	40 %	50 %	4 %	6 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par RAGOT Céline le 13/06/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	3
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	4
2.3 Le bien objet de la mission	4
3. Méthodologie employée	4
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	5
3.2 Stratégie de mesurage	5
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	5
4. Présentation des résultats	5
5. Résultats des mesures	6
6. Conclusion	14
6.1 Classement des unités de diagnostic	15
6.2 Recommandations au propriétaire	15
6.3 Commentaires	15
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	15
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	16
7 Obligations d'informations pour les propriétaires	16
8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	16
8.1 Textes de référence	17
8.2 Ressources documentaires	17
9 Annexes :	18
9.1 Notice d'Information	18
9.2 Illustrations	18
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	18

Nombre de pages de rapport : 20**Liste des documents annexes :**

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 3

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R 1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	thermo scientific NITON				
Modèle de l'appareil	XLP				
N° de série de l'appareil	26408				
Nature du radionucléide	109 Cd				
Date du dernier chargement de la source	07/08/2020	Activité à cette date et durée de vie : 370MBq			
Déclaration ASN	N°CODEP-NAN-2021-047471	Date déclaration 12 OCTOBRE 2021			
Nom du responsable de l'activité nucléaire	RAGOT CELINE				
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Ragot Céline				

Étalon : FONDIS ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	13/06/2023	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	360	13/06/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	2 Rue des frères 85400 LUÇON
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) MAISON
Année de construction	AVANT 1948
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Non communiqué,
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	Mme MERIAU 2 Rue des frères 85400 LUÇON
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	13/06/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

**Entrée,
Couloir 1,
Salon,
Cuisine,
vêrande,
Chambre 1,
Salle de bain,
Couloir 2,
Chambre 2,
Wc,
chaufferie,
bureau,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Séjour,
1er étage - PALIER 1,**

**1er étage - PALIER 2,
1er étage - SDE+WC,
2ème étage - Chambre 5,
2ème étage - PALIER,
2ème étage - SDE+WC,
Garage,
Wc 2,
Cave,
3ème étage - PIECE 1,
3ème étage - PIECE 2,
3ème étage - PALIER 3,
Escalier,
1er étage - Couloir 1,
2ème étage - Séjour,
2ème étage - Couloir,
2ème étage - Chambre 6**

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

chaufferie (non habitable), Garage (non habitable), Wc 2 (non habitable), Cave (non habitable)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à

l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (*ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb*). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Entrée	14	1 (7,1 %)	9 (64,2 %)	3 (21,4 %)	1 (7,1 %)	-
Salon	19	1 (5 %)	12 (63 %)	2 (11 %)	4 (21 %)	-
Cuisine	13	4 (31 %)	9 (69 %)	-	-	-
véranda	13	10 (77 %)	1 (8 %)	2 (15 %)	-	-
Couloir 1	10	10 (100 %)	-	-	-	-
Chambre 1	15	9 (60 %)	5 (33 %)	-	1 (7 %)	-
Salle de bain	6	6 (100 %)	-	-	-	-
Chambre 2	11	11 (100 %)	-	-	-	-
Wc	6	6 (100 %)	-	-	-	-
chaufferie	5	5 (100 %)	-	-	-	-
Couloir 2	17	2 (11,8 %)	12 (70,6 %)	3 (17,6 %)	-	-
bureau	10	-	9 (90 %)	1 (10 %)	-	-
Escalier	4	-	3 (75 %)	1 (25 %)	-	-
1er étage - PALIER 1	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
1er étage - PALIER 2	11	1 (9 %)	8 (73 %)	1 (9 %)	1 (9 %)	-
1er étage - Séjour	19	3 (16 %)	13 (68 %)	-	3 (16 %)	-
1er étage - Couloir 1	9	4 (44 %)	5 (56 %)	-	-	-
1er étage - Chambre 3	19	17 (89 %)	-	-	2 (11 %)	-
1er étage - Chambre 4	12	3 (25 %)	8 (67 %)	-	1 (8 %)	-
1er étage - SDE+WC	8	4 (50 %)	4 (50 %)	-	-	-
2ème étage - PALIER	7	3 (43 %)	3 (43 %)	-	1 (14 %)	-
2ème étage - Séjour	9	1 (11 %)	5 (56 %)	-	3 (33 %)	-
2ème étage - Couloir	9	4 (44 %)	5 (56 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 5	11	9 (82 %)	2 (18 %)	-	-	-
2ème étage - Chambre 6	11	1 (9 %)	8 (73 %)	-	2 (18 %)	-
2ème étage - SDE+WC	6	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-	-
3ème étage - PALIER 3	5	-	5 (100 %)	-	-	-
3ème étage - PIECE 1	9	-	9 (100 %)	-	-	-
3ème étage - PIECE 2	9	-	9 (100 %)	-	-	-
Cave	5	4 (80 %)	1 (20 %)	-	-	-

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13

MERIAU MAISON



	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Wc 2	6	4 (67 %)	2 (33 %)	-	-	-
Garage	6	2 (33 %)	4 (67 %)	-	-	-
TOTAL	320	127 (40 %)	161 (50 %)	13 (4 %)	19 (6 %)	-

Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
2		Plinthes	Bois	Vernis	mesure 1	0,21			
3					mesure 2	0,62			
4	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,42			
5					partie haute (> 1 m)	0,58			
6	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,08			
7					partie haute (> 1 m)	0,62			
8	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,09			
9					partie haute (> 1 m)	0,05			
10	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,02			
11					partie haute (> 1 m)	0,36			
12	A	Mur inférieur	Bois	vernис	partie basse (< 1 m)	0,65			
13					partie haute (> 1 m)	0,08			
14	B	Mur inférieur	Bois	vernис	partie basse (< 1 m)	0,53			
15					partie haute (> 1 m)	0,34			
16	C	Mur inférieur	Bois	vernис	partie basse (< 1 m)	0,07			
17					partie haute (> 1 m)	0,7			
18	D	Mur inférieur	Bois	vernис	partie basse (< 1 m)	0,22			
19					partie haute (> 1 m)	0,01			
-		Plafond	Plâtre	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
20		embrasure	platre	peinture	mesure 1	6,2	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
21		Porte (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	7,7		1	
22		Porte (P2)	Bois	Vernis	partie mobile	8	Non Dégradé	1	
23		Porte (P3)	Bois	Vernis	partie mobile	6	Non Dégradé	1	

Salon

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
24	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,52			
25					partie haute (> 1 m)	0,24			
26	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,44			
27					partie haute (> 1 m)	0,39			
28	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,38			
29					partie haute (> 1 m)	0,27			
30	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,24			
31					partie haute (> 1 m)	0,32			
32	A	Mur inférieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,56			
33					partie haute (> 1 m)	0,25			
34	B	Mur inférieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,7			
35					partie haute (> 1 m)	0,24			
36	C	Mur inférieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,49			
37					partie haute (> 1 m)	0,16			
38	D	Mur inférieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,38			
39					partie haute (> 1 m)	0,43			
-		Porte (P1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
40		Porte (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	8	Non Dégradé	1	
41		Porte (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	6	Non Dégradé	1	
42		Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
43		Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,14	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
44					Huisserie	5			
45		Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	5	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
46		Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	6	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
47		Volet intérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,58			
48					partie haute (> 1 m)	0,04			
49		Volet extérieur	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,31			
50					partie haute (> 1 m)	0,6			
51		Volet intérieur (V2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,23			
52					partie haute (> 1 m)	0,61			
53		Volet extérieur (V2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21			
54					partie haute (> 1 m)	0,36			

Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
55	A	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,18		0	
56					partie haute (> 1 m)	0,12			
57	B	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,57		0	
58					partie haute (> 1 m)	0,37			
59	C	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,11		0	
60					partie haute (> 1 m)	0,03			
61	D	Mur	Plâtre	tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,25		0	
62					partie haute (> 1 m)	0,04			
63		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,29		0	
64					mesure 2	0,2			
65		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,27		0	
66					Huisserie	0,45			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13



MERIAU MAISON

67		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,22		0	
68					Huisserie	0,35			
69		Volet intérieur (V1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,47		0	
70					partie haute (> 1 m)	0,17			
71		Volet extérieur (V1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,68		0	
72					partie haute (> 1 m)	0,51			
-		Porte (P1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

vérande

Nombre d'unités de diagnostic : 13 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Carrelage		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	METAL		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
73					partie mobile	0,07			
74		Porte (P1)	bois	peinture	Huisserie	0,25		0	
75					Huisserie	0,35			
76		Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	20	Non Dégradé	1	
77		Porte (P3)	bois	peinture	partie mobile	18	Non Dégradé	1	
-		Porte (P4)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P5)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P6)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P7)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Couloir 1

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P2)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P3)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P4)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Chambre 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre	peinture > 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
78		Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	2,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
79					partie mobile	0,32			
80		Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	Huisserie	0,22		0	
-		Fenêtre intérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
81		Volet intérieur (V1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23			
82					partie haute (> 1 m)	0,23			
83		Volet extérieur (V1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11			
84					partie haute (> 1 m)	0,32			
85		Volet intérieur (V2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,13			
86					partie haute (> 1 m)	0,35			
87		Volet extérieur (V2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,46			
88					partie haute (> 1 m)	0,7			
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	PLACO	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Chambre 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Volet intérieur (V1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Volet extérieur (V1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13



MERIAU MAISON

Wc

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

chaufferie

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	CIMENT	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	CIMENT	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	CIMENT	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	CIMENT	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Bois	ISOLATION	Non mesurée	-		NM	Elément récent

Couloir 2

Nombre d'unités de diagnostic : 17 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
89		Plinthes	Bois	peinture	mesure 1	0,65		0	
90					mesure 2	0,42			
91	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,15		0	
92		B	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,7			
93					partie basse (< 1 m)	0,56		0	
94					partie haute (> 1 m)	0,63			
95	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,04		0	
96		D	Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1 m)	0,26			
97					partie basse (< 1 m)	0,1		0	
98					partie haute (> 1 m)	0,22			
99		Mur inférieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,35		0	
100					partie haute (> 1 m)	0,11			
101		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,12		0	
102					mesure 2	0,49			
103		Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,64		0	
104					Huisserie	0,51			
105					Huisserie	0,25			
106		Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie mobile	0,51		0	
107					Huisserie	0,39			
108		Porte intérieure (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	19	Non Dégradé	1	
109		Porte extérieure (P2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,57		0	
110		Porte intérieure (P3)	Bois	Peinture	Huisserie	0,6			
111					partie mobile	10	Non Dégradé	1	
112		Porte extérieure (P3)	Bois	Peinture	partie mobile	0,26		0	
113					Huisserie	0,02			
114		Porte intérieure (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	4	Non Dégradé	1	
115		Porte extérieure (P4)	Bois	Peinture	partie mobile	0,3		0	
116					Huisserie	0,35			
-		Porte intérieure (P5)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte extérieure (P5)	Bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

bureau

Nombre d'unités de diagnostic : 10 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
117		A	Mur	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,51		0	
118					partie haute (> 1 m)	0,65			
119		B	Mur	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,62		0	
120					partie haute (> 1 m)	0,45			
121		C	Mur	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
122					partie haute (> 1 m)	0,35			
123		D	Mur	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,09		0	
124					partie haute (> 1 m)	0,6			
125		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,49		0	
126					mesure 2	0,22			
127		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,39		0	
128					Huisserie	0,59			
129		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,38		0	
130					Huisserie	0,53			
131		Porte intérieure (P1)	Bois	Vernis	partie mobile	0,42		0	
132					Huisserie	0,32			
133		Porte extérieure (P1)	Bois	Vernis	partie mobile	0,15		0	
134					Huisserie	0,33			
135		Porte (P2)	bois	peinture	partie mobile	6	Non Dégradé	1	

Escalier

Nombre d'unités de diagnostic : 4 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
136		Marches	Bois	Vernis	mesure 1	0,52		0	
137					mesure 2	0,32			
138		Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	0,49		0	
139					mesure 2	0,2			
140		Balustre	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	1,1	Non Dégradé	1	
141		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	0,12		0	
142					mesure 2	0,37			

1er étage - PALIER 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
----	------	---------------------	----------	---------------------	---------------------	-----------------	-----------------------	---------------	-------------

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13

MERIAU MAISON



143	A	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,65		0	
144					partie haute (> 1 m)	0,66			
145	B	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,29		0	
146					partie haute (> 1 m)	0,28			
147	C	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,14		0	
148					partie haute (> 1 m)	0,03			
149	D	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,32		0	
150					partie haute (> 1 m)	0,55			
151		Plafond	Plâtre	peinture	mesure 1	0,16		0	
152					mesure 2	0,46		0	
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

1er étage - PALIER 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
153		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,11		0	
154					mesure 2	0,48			
155	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,53		0	
156					partie haute (> 1 m)	0,4			
157	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48		0	
158					partie haute (> 1 m)	0,68			
159	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,11		0	
160					partie haute (> 1 m)	0,39			
-		Plafond	POLYSTYRENE	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
161		embrasure	platre	peinture	mesure 1	20,7	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
162		Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,49		0	
163					Huisserie	0,08			
164		Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	partie mobile	0,21		0	
165					Huisserie	0,25			
166		Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,51		0	
167					Huisserie	0,32			
168		Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	partie mobile	0,49		0	
169					Huisserie	0,05			
199		Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	16,7	Non Dégradé	1	

1er étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
170		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,65		0	
171					mesure 2	0,26			
172	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,35		0	
173					partie haute (> 1 m)	0,6			
174	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,65		0	
175					partie haute (> 1 m)	0,32			
176	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,56		0	
177					partie haute (> 1 m)	0,6			
178	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,29		0	
179					partie haute (> 1 m)	0,46			
-		Plafond	POLYSTYRENE	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
-		Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
180		Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,1		0	
181					Huisserie	0,62			
182		Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,62		0	
183					Huisserie	0,21			
184		Volet intérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,15		0	
185					partie haute (> 1 m)	0,19			
186		Volet extérieur (F2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,08		0	
187					partie haute (> 1 m)	0,4			
188		Fenêtre intérieure (F3)	Bois	Peinture	partie mobile	0,68		0	
189					Huisserie	0,06			
190		Fenêtre extérieure (F3)	Bois	Peinture	partie mobile	0,69		0	
191					Huisserie	0,34			
192		Volet intérieur (F3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,03		0	
193					partie haute (> 1 m)	0,33			
194		Volet extérieur (F3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48		0	
195					partie haute (> 1 m)	0,54			
196		embrasure	platre	peinture	mesure 1	19	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
197		embrasure (E2)	platre	peinture	mesure 1	18	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
198		embrasure (E3)	platre	peinture	mesure 1	16	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

1er étage - Couloir 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
200		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,57		0	
201					mesure 2	0,18			
202	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,16		0	
203					partie haute (> 1 m)	0,3			
204	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,59		0	
205					partie haute (> 1 m)	0,56			
206	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21		0	
207					partie haute (> 1 m)	0,08			
208	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,15		0	
209					partie haute (> 1 m)	0,17			
-		Plafond	POLYSTYRENE	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P2)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P3)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

1er étage - Chambre 3

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13



MERIAU MAISON

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	plâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	plâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	plâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	plâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
-		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Volet intérieur (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Volet extérieur (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Volet intérieur (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Volet extérieur (F2)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
210		embrasure (E3)	plâtre	peinture	mesure 1	16	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
211		embrasure (E4)	plâtre	peinture	mesure 1	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

1er étage - Chambre 4

Nombre d'unités de diagnostic : 12 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
212					partie basse (< 1 m)	0,4			
213	A	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,21		0	
214					partie basse (< 1 m)	0,12			
215	B	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,05		0	
216					partie basse (< 1 m)	0,28			
217	C	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,07		0	
218					partie basse (< 1 m)	0,28		0	
219	D	Mur	plâtre	Peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
-		Plafond	Plâtre	> 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
220					partie mobile	0,23		0	
221		Porte (P1)	bois	peinture	Huisserie	0,27			
222					partie mobile	0,67		0	
223		Porte (P2)	bois	peinture	Huisserie	0,48			
224					partie mobile	0,18		0	
225		Porte (P3)	bois	peinture	Huisserie	0,26			
226		embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	10	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
227					mesure 1	0,7			
228					mesure 2	0,11		0	
229					mesure 2	0,37			
-		Fenêtre intérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

1er étage - SDE+WC

Nombre d'unités de diagnostic : 8 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	B	Mur	plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	C	Mur	plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	D	Mur	plâtre	FAIENCE	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
230				Plafond	Plâtre	mesure 1	0,31		
231						mesure 2	0,05	0	
232				Porte (P1)	bois	partie mobile	0,65		
233						Huisserie	0,41	0	
234				Fenêtre intérieure (F1)	bois	partie mobile	0,41		
235						Huisserie	0,18	0	
236				Fenêtre extérieure (F1)	bois	partie mobile	0,04		
237						Huisserie	0,53	0	

2ème étage - PALIER

Nombre d'unités de diagnostic : 7 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
238				A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6
239						partie haute (> 1 m)	0,62		
240	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,24		0	
241						partie haute (> 1 m)	0,35		
242	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,19		0	
243						partie haute (> 1 m)	0,64		
-		Plafond	Plâtre	Peinture	> 3 m	Non mesurée	-	NM	Elément > 3m
-						Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
-				Fenêtre intérieure (F1)	PVC	Non mesurée	-	NM	Absence de revêtement
254		embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

2ème étage - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
244				Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,67	
245						mesure 2	0,67	0	
246	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,58		0	
247						partie haute (> 1 m)	0,49		
248	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,16		0	
249						partie haute (> 1 m)	0,63		
250	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,62		0	
251						partie haute (> 1 m)	0,32		
252	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13

MERIAU MAISON



253					partie haute (> 1 m)	0,56			
-		Plafond	Plâtre	Peinture > 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
255		embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	12	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
256		embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	10	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
257		embrasure (E3)	plâtre	peinture	mesure 1	16	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

2ème étage - Couloir

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
258		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,04		0	
259					mesure 2	0,58			
260	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,59		0	
261					partie haute (> 1 m)	0,38			
262	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,21		0	
263					partie haute (> 1 m)	0,64			
264	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,17		0	
265					partie haute (> 1 m)	0,46			
266	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,17		0	
267					partie haute (> 1 m)	0,58			
-		Plafond	Plâtre	Peinture > 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P2)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Porte (P3)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

2ème étage - Chambre 5

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	plâtre	tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	plâtre	tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	plâtre	tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	plâtre	tapisserie	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Plâtre	Peinture > 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
-		Fenêtre intérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (F1)	pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
268		Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,49		0	
269					Huisserie	0,29			
270		Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Peinture	partie mobile	0,46		0	
271					Huisserie	0,53			
-		Porte (P1)	bois	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

2ème étage - Chambre 6

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
272		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0,5		0	
273					mesure 2	0,05			
274	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,09		0	
275					partie haute (> 1 m)	0,62			
276	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,01		0	
277					partie haute (> 1 m)	0,65			
278	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,59		0	
279					partie haute (> 1 m)	0,21			
280	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,64		0	
281					partie haute (> 1 m)	0,56			
282		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,08		0	
283					Huisserie	0,38			
284		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,53		0	
285					Huisserie	0,59			
-		Plafond	plâtre	Peinture > 3 m	Non mesurée	-		NM	Elément > 3m
286		Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,3		0	
287					Huisserie	0,58			
288		embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	11	Etat d'usage (Usure par friction)	2	
289		embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	12,1	Etat d'usage (Usure par friction)	2	

2ème étage - SDE+WC

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	LINO		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
290		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,52		0	
291					mesure 2	0,67			
292		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,09		0	
293					Huisserie	0,7			
294		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0,51		0	
295					Huisserie	0,51			
296		Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,67		0	
297					Huisserie	0,61			
298		Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0,66		0	
299					Huisserie	0,18			

3ème étage - PALIER 3

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
300	A	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,38		0	
301					partie haute (> 1 m)	0,3			
302	B	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,02		0	
303					partie haute (> 1 m)	0,51			
304	C	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,02		0	
305					partie haute (> 1 m)	0,62			

Constat de risque d'exposition au plomb n° 2023/06/13

MERIAU MAISON



306	D	Mur	plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1 m)	0,63		0	
307					partie haute (> 1 m)	0,4			
308		Plafond	plâtre	Tapisserie	mesure 1	0,37		0	
309					mesure 2	0,08			

3ème étage - PIECE 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
310	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
311					partie haute (> 1 m)	0,01			
312	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,24		0	
313					partie haute (> 1 m)	0,02			
314	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,23		0	
315					partie haute (> 1 m)	0,14			
316	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,15		0	
317					partie haute (> 1 m)	0,44			
318		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,49			
319					mesure 2	0,2			
320		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Vernis	partie mobile	0,35			
321					Huisserie	0,52			
322		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Vernis	partie mobile	0,09			
323					Huisserie	0,2			
324		Fenêtre intérieure (F2)	Métal	Peinture	partie mobile	0,62			
325					Huisserie	0,3			
326		Fenêtre extérieure (F2)	Métal	Peinture	partie mobile	0,09			
327					Huisserie	0,06			

3ème étage - PIECE 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
328	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,49		0	
329					partie haute (> 1 m)	0,67			
330	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05		0	
331					partie haute (> 1 m)	0,1			
332	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,31		0	
333					partie haute (> 1 m)	0,47			
334	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,67		0	
335					partie haute (> 1 m)	0,51			
336		Plafond	plâtre	Peinture	mesure 1	0,14			
337					mesure 2	0,1			
338		Fenêtre intérieure (F1)	Métal	Peinture	partie mobile	0,48			
339					Huisserie	0,21			
340		Fenêtre extérieure (F1)	Métal	Peinture	partie mobile	0,21			
341					Huisserie	0,58			
342		Fenêtre intérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0,57			
343					Huisserie	0,7			
344		Fenêtre extérieure (F2)	Bois	Vernis	partie mobile	0,32			
345					Huisserie	0,03			

Cave

Nombre d'unités de diagnostic : 5 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Pierre		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
346		Plafond	TMS	BOIS	mesure 1	0,35			
347					mesure 2	0,24		0	

Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Mur	Enduit		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
348		Plafond	Bois	BOIS	mesure 1	0,03			
349					mesure 2	0,62			
350		Porte (P1)	bois	peinture	partie mobile	0,32			
351					Huisserie	0,34		0	

Garage

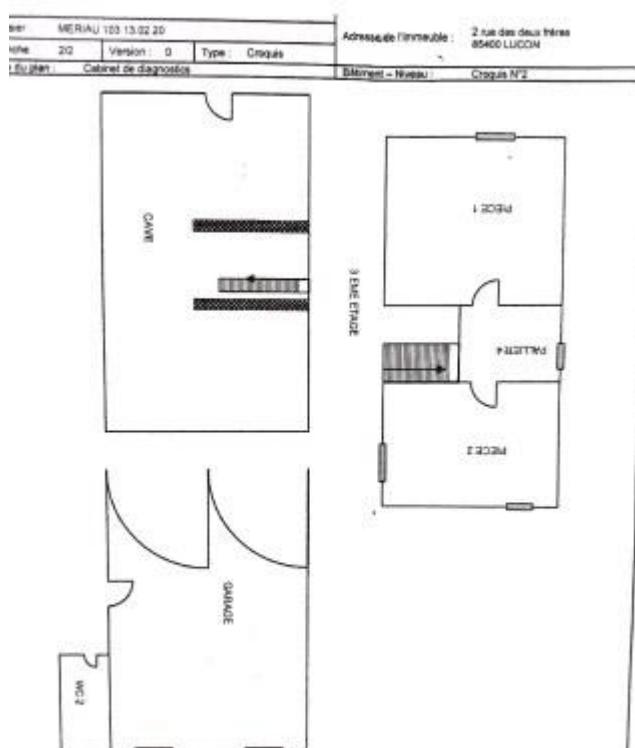
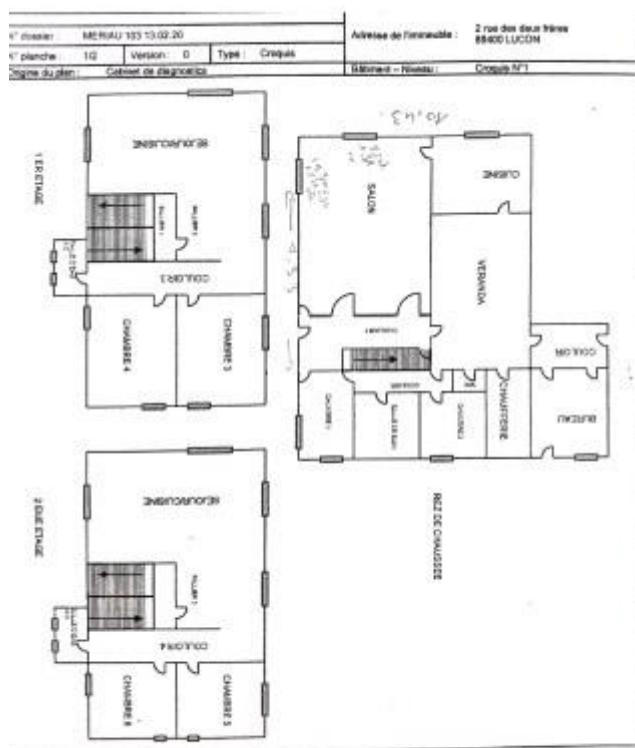
Nombre d'unités de diagnostic : 6 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Mur	PARPAING		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	OURDIS		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
352		Porte intérieure (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,44			
353					Huisserie	0,26			
354		Porte extérieure (P1)	bois	Peinture	partie mobile	0,63			
355					Huisserie	0,54			
356		Porte intérieure (P2)	Métal	Peinture	partie mobile	0,4			
357					Huisserie	0,45			
358		Porte extérieure (P2)	Métal	Peinture	partie mobile	0,15			
359					Huisserie	0,14		0	

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	320	127	161	13	19	0
%	100	40 %	50 %	4 %	6 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 12/06/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

ancien diagnostics de 2018 ACTIV DIAG

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme MERIAU

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce

NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.
-----	--

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à LUÇON, le 14/06/2023

Par : RAGOT Céline



7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, ledits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en

matière d'exposition au plomb**8.1 Textes de référence****Code de la santé publique :**

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 07 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 aout 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires**Documents techniques :**

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «*Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb*».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradés à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : MAISON DU DIAG
 Adresse ou Siège Social : 16 rue de la verdasse
 85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.374.607 – 25720919 0001, à effet du 28/03/2018, par l'intermédiaire de AGENCE RENNES SAINT SAUVEUR - code A03508 - n° ORIAS 07015565, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	NON
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	NON
Pré diagnostic amiante	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	NON
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	NON
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	NON
Etat relatif à la présence de mérulé	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	NON
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
 Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 65 122
 Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75009 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
 Entreprise régis par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Béginet CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 Direction Relations Clients - Gan Assurances - 3 place Monseigneur Léonard - 92024 Nanterre - E-mail : relationclients@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.
Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.
La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à RENNES CEDEX, le 04/01/2023
Pour Gan Assurances, l'Agent général

Gan Assurance
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Albigny - 75009 Paris - Tél : 01 70 34 28 80 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'autorité de l'Ordre Professionnel et de Régulation (ORPR), 4 place de Bruxelles CS 92459 75438 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Masséna 92024 Nanterre - Email : reclamation@gan.fr



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 2023/06/13 MERIAU MAISON
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 13/06/2023
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 03 h 10

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : Vendée
Adresse : 2 Rue des frères
Commune : 85400 LUÇON

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage : MAISON

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:
85400 LUÇON (Information au 02/05/2023)

Niveau d'infestation fort

Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

11-juin-01 - Arrêté préfectoral - 01-DDE-575

19-juin-08 - Arrêté préfectoral - n° 08 dde 175

05-nov-04 - Arrêté préfectoral - 04-DDE-273

08-août-03 - Arrêté préfectoral - 03-DDE-273

B. - Désignation du client

Désignation du client :
Nom et prénom : Mme MERIAU
Adresse : 2 Rue des frères 85400 LUÇON
Si le client n'est pas le donneur d'ordre :
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire
Nom et prénom : Mme MERIAU
Adresse : 2 Rue des frères
85400 LUÇON

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :
Nom et prénom : RAGOT Céline
Raison sociale et nom de l'entreprise : La Maison du Diag
Adresse : 16 Rue de la verdasse
85400 Sainte Gemme la plaine
Numéro SIRET : 82855225700010
Désignation de la compagnie d'assurance : gan-assurance
Numéro de police et date de validité : 171.374.607 / 31/12/2023
Certification de compétence CPDI4221 délivrée par : I.Cert, le 24/02/2022

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Entrée,
Couloir 1,
Salon,
Cuisine,
véranda,
Chambre 1,
Salle de bain,
Couloir 2,
Chambre 2,
Wc,
chaufferie,
bureau,
1er étage - Chambre 3,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Séjour,
1er étage - PALIER 1,

1er étage - PALIER 2,
1er étage - SDE+WC,
2ème étage - Chambre 5,
2ème étage - PALIER,
2ème étage - SDE+WC,
Garage,
Wc 2,
Cave,
3ème étage - PIECE 1,
3ème étage - PIECE 2,
3ème étage - PALIER 3,
Escalier,
1er étage - Couloir 1,
2ème étage - Séjour,
2ème étage - Couloir,
2ème étage - Chambre 6

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur inférieur - A, B, C, D - Bois et vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites
	embrasure - platre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	soubassement moulure décorative en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Sol - Parquet et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon	Sol - Parquet et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur inférieur - A, B, C, D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
véranda	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 2023/06/13 MERIAU

MAISON



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - METAL	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P6) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P7) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Parquet et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - Parquet et FLOTTANT	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et FAIENCE	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - PLACO et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur inférieur - D - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P4) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P5) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et FAIENCE	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
chaufferie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - CIMENT et FAIENCE	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et ISOLATION	Absence d'indices d'infestation de termites
bureau	Sol - Béton et LINO	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Chambre 3	Sol - parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites

Etat relatif à la présence de termites n° 2023/06/13 MERIAU

MAISON



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Volet (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Volet (F2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure (E3) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure (E4) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
Chambre 4	Sol - parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - Plâtre et > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P3) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure (E1) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure (E2) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termes
Séjour	Sol - Bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - POLYSTYRENE et > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Volet (F2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F3) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Volet (F3) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure - platre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure (E2) - platre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure (E3) - platre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
PALIER 1	Sol - Parquet et Bois	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
PALIER 2	Sol - parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - POLYSTYRENE et > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termes
	embrasure - platre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
SDE+WC	Sol - Bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C, D - plâtre et FAIENCE	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
2ème étage		
Chambre 5	Sol - bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C, D - plâtre et tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - pvc	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
PALIER	Sol - Bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termes
	Mur - A, B, C - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termes
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termes
	Fenêtre (F1) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termes

Etat relatif à la présence de termites n° 2023/06/13 MERIAU



MAISON

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	embrasure (E1) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
SDE+WC	Sol - bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - LINO	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garage	Sol - BRIQUE	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - PARPAING	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - OURDIS	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - PIERRE	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Enduit	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Bois et BOIS	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave	Sol - TERRE	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - TMS et BOIS	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage		
PIECE 1	Sol - bois et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
PIECE 2	Sol - bois et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
PALIER 3	Sol - bois et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier	Marches - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Couloir 1	Sol - parquet flottant	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - POLYSTYRENE et > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P3) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage		
Séjour	Sol - bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites
	embrasure (E1) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	embrasure (E2) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	embrasure (E3) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Porte (P3) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - bois et LINO	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Peinture > 3 m	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	embrasure (E1) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	embrasure (E2) - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2 em étage plafond platre	plafond	Absence d'indices d'infestation de termites
Cave; 3ème étage		
PIECE 1; 3ème étage - PIECE 2; 3ème étage - PALIER 3	Traitements des bois par injecteur	Absence d'indices d'infestation de termites
grenier	traces d'humidité autour fenetre	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricole**, appartiennent au genre Nasutitermes présent presqu'exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétiions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
CAVE	-	Hors d'atteinte
charpente Cuisine / Bureau /CH2 /Couloir	-	Absence de trappe de visite
charpente non visible	-	Hors d'atteinte
Grenier sous rampants avec plâtres	-	Hors d'atteinte
plancher intermédiaire avec plâtre en dessous et revêtement par dessus	-	Hors d'atteinte

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon, lampe, loupe.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

ancien diagnostics de 2018 ACTIV DIAG

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Mme MERIAU

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

A cause de l'absence de trappe, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite(sous rampant avec plâtre)

Présence de traitement (date de 10 Ans) par injection bois de la cave et Grenier.pas de document.

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

I. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses	Photos
Général	-	<p>Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès</p> <p>A cause de l'absence de trappe, un désardoisage ou un détuilage permettrait une inspection de la charpente non visible lors de la visite</p>	

Entrée	soubassement moulure décorative en bois	---- Insectes à larves xylophages -- --, Anobium punctatum (Petites vrillettes): altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s))	
2 em étage plafond platre	plafond	fissures et peinture abimé	

Cave; 3ème étage - PIECE 1; 3ème étage - PIECE 2; 3ème étage - PALIER 3	Traitement des bois par injecteur	---- Insectes à larves xylophages -- --, Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus): altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s))	  
	Traitement des bois par injecteur	photos parties visible	

Note : **Les indices d'infestation des autres agents** de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, **il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise**. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le **13/06/2023**
Fait à **LUÇON**, le **14/06/2023**

Par : **RAGOT Céline**



Annexe – Photos

	<p>Photo n° PhTer001 Localisation : Cave; 3ème étage - PIECE 1; 3ème étage - PIECE 2; 3ème étage - PALIER 3 Ouvrage : Traitement des bois par injecteur Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----, Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus) Indices : altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s)) Informations complémentaires : photos parties visible</p>
	<p>Photo n° PhTer002 Localisation : Cave; 3ème étage - PIECE 1; 3ème étage - PIECE 2; 3ème étage - PALIER 3 Ouvrage : Traitement des bois par injecteur Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----, Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus) Indices : altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s)) Informations complémentaires : photos parties visible</p>

	<p>Photo n° PhTer002 Localisation : Cave; 3ème étage - PIECE 1; 3ème étage - PIECE 2; 3ème étage - PALIER 3 Ouvrage : Traitement des bois par injecteur Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----, Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus) Indices : altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s)) Informations complémentaires : photos parties visible</p>
	<p>Photo n° PhTer002 Localisation : Cave; 3ème étage - PIECE 1; 3ème étage - PIECE 2; 3ème étage - PALIER 3 Ouvrage : Traitement des bois par injecteur Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----, Anobium punctatum (Petites vrillettes), Capricornes des maisons (Hylotrupes bajulus) Indices : altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s)) Informations complémentaires : photos parties visible</p>
	<p>Photo n° PhTer003 Localisation : Entrée Ouvrage : soubassement moulure décorative en bois Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----, Anobium punctatum (Petites vrillettes) Indices : altérations dans le bois (dégradation(s) faible(s))</p>
	<p>Photo n° PhTer004 Localisation : 2 em étage plafond platre Ouvrage : plafond Informations complémentaires : fissures et peinture abimé</p>

	<p>Photo n° PhTer004 Localisation : 2 em étage plafond platre Ouvrage : plafond Informations complémentaires : fissures et peinture abimé</p>
	<p>Photo n° PhTer005 Localisation : grenier Ouvrage : traces d'humidité autour fenetre</p>
	<p>Photo n° PhTer005 Localisation : grenier Ouvrage : traces d'humidité autour fenetre</p>

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4221 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Madame RAGOT Céline

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 16/12/2021 - Date d'expiration : 15/12/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 06/02/2022 - Date d'expiration : 05/02/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 24/02/2022 - Date d'expiration : 23/02/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 16/01/2022 - Date d'expiration : 15/01/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 16/12/2021 - Date d'expiration : 15/12/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 06/02/2022 - Date d'expiration : 05/02/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Édité à Saint-Grégoire, le 06/01/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifiant définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des conseils de mise d'expansion au plomb, des diagnostics du risque d'inhalation par le plomb des pénuries ou des carences après travaux en présence de plomb et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, dévaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et examen visuel après travaux dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, dévaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâti ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifiant définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifiant définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic, de performance énergétique ou l'isolation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifiant définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifiant définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifiant définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

sofrac
ACCREDITATION
N°4-C522
PORTEE
CERTIFICATION
DE PERSONNES
DISPONIBLE SUR
WWW.SOFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev18

La Maison
N°5



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4221 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Madame RAGOT Céline

13/15
Rapport du :
14/06/2023



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : MAISON DU DIAG
Adresse ou Siège Social : 16 rue de la verdasse
85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.374.607 – 25720919 0001, à effet du 28/03/2018, par l'intermédiaire de AGENCE RENNES SAINT SAUVEUR - code A03508 - n° ORIAS 07015565, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	NON
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	NON
Pré diagnostic amiante	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	NON
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	NON
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	NON
Etat relatif à la présence de mérulé	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérulé)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	NON
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (environ en valeur) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, Rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise agréée par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Bélgique CS 82459 75436 Paris Cedex 09
Direction Relations Clients - Gan Assurances - 3 place de Maré 92024 Nanterre - E-mail : reclamations@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.
Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.**

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à RENNES CEDEX, le 04/01/2023
Pour Gan Assurances, l'Agent général

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, Rue d'Auteuil - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise agréée par le Code des assurances et soumise à l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Béhaglec CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Moncù Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 2023/06/13 MERIAU MAISON
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
Date du repérage : 13/06/2023
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 03 h 10

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Vendée**
Adresse : **2 Rue des freres**
Commune : **85400 LUÇON**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, **Lot numéro Non communiqué**
Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz : **Engie**
Installation alimentée en gaz : **OUI**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : **Mme MERIAU**
Adresse : **2 Rue des freres**
..... **85400 LUÇON**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire
Nom et prénom : **Mme MERIAU**
Adresse : **2 Rue des freres**
..... **85400 LUÇON**

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : **Mme MERIAU**
Adresse : **2 Rue des freres 85400 LUÇON**
N° de téléphone :
Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **RAGOT Céline**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **La Maison du Diag**
Adresse : **16 Rue de la verdasse**
..... **85400 Sainte Gemme la plaine**
Numéro SIRET : **82855225700010**
Désignation de la compagnie d'assurance : **gan-assurance**
Numéro de police et date de validité : **171.374.607 - 31/12/2023**

Certification de compétence **CPDI4221** délivrée par : **I.Cert, le 24/02/2022**
Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Juillet 2022)**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière DE DIETRICH Installation: 1982	Raccordé	inconnu	Arrière-cuisine	Mesure CO : Non réalisée Photo : PhGaz001 Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non Partiellement contrôlé car : Appareils d'utilisation présents ne pouvant être mis en marche ou arrêtés par une personne désignée par l'occupant
Chaudière STYX Modèle: INCONNU Installation: 1982	Etanche	Non Visible	Arrière-cuisine	Photo : PhGaz002 Entretien appareil : Non Entretien conduit : Non
Cuisinière INCONNU Installation: 1982	Non raccordé	Non Visible	Arrière-cuisine	Anomalie(s) fonct°: A2 (19.1)

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
C.14 - 19.1 Ventilation du local – Amenée d'air	A2	<p>19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle. (Cuisinière INCONNU)</p> <p>Remarques : (Arrière-cuisine) Absence d'amenée d'air ; Créer une grille d'amenée d'air ou faire intervenir un installateur gaz qualifié afin de remplacer l'appareil existant par un appareil étanche</p> <p>Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</p>

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

- Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité dernier entretien de 2021

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Observations complémentaires :
prévoir l'entretien annuel avant une remise en service

H. - Conclusion

Conclusion :

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz ou
- Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)

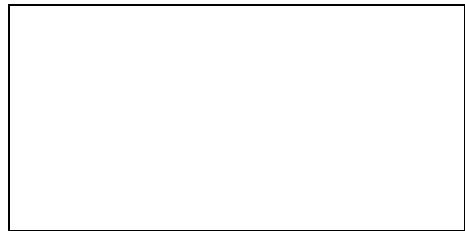
Signature du représentant :

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 2023/06/13 MERIAU MAISON



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :
Visite effectuée le **13/06/2023**.
Fait à **LUÇON**, le **14/06/2023**

Par : **RAGOT Céline**



Annexe - Photos



Photo n° PhGaz001
Localisation : Arrière-cuisine
Chaudière DE DIETRICH (Type : Raccordé)



Photo n° PhGaz001
Localisation : Arrière-cuisine
Chaudière DE DIETRICH (Type : Raccordé)



Photo n° PhGaz002
Localisation : Arrière-cuisine
Chauffe-eau STYX (Type : Raccordé)

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4^e de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : MAISON DU DIAG
Adresse ou Siège Social : 16 rue de la verdasse
85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.374.607 – 25720919 0001, à effet du 28/03/2018, par l'intermédiaire de AGENCE RENNES SAINT SAUVEUR - code A03508 - n° ORIAS 07015565, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	NON
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	NON
Pré diagnostic amiante	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	NON
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	NON
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	NON
Etat relatif à la présence de mérule	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	NON
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (environ 160 millions de francs) - RCS Paris 542 083 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Bélaïd - CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamation Clients - Gan Assurances - 3 place Paul Vaillant-Couturier - 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à RENNES CEDEX, le 04/01/2023
Pour Gan Assurances, l'Agent général



La Maison Du Diag

Céline Ragot. Diagnostic immobilier

16 rue de la verdasse

85400 Sainte Gemme la plaine

Tél : 06.23.19.31.86

Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : 2023/06/13 MERIAU MAISON

Date du repérage : 13/06/2023

Heure d'arrivée : 10 h 00

Durée du repérage : 03 h 10

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Adresse : **2 Rue des frères**

Commune : **85400 LUÇON**

Département : **Vendée**

Référence cadastrale : , identifiant fiscal : **N/A**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, **Lot numéro Non communiqué**

Périmètre de repérage : **MAISON**

Année de construction : **AVANT 1948**

Année de l'installation : **Inconnue**

Distributeur d'électricité : **Engie**

Parties du bien non visitées : **Néant**

2. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Mme MERIAU**

Adresse : **2 Rue des frères**

85400 LUÇON

Téléphone et adresse internet :... **Non communiquées**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom : **Mme MERIAU**

Adresse : **2 Rue des frères**

85400 LUÇON

3. – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **RAGOT Céline**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **La Maison du Diag**

Adresse : **16 Rue de la verdasse**

..... **85400 Sainte Gemme la plaine**

Numéro SIRET : **82855225700010**

Désignation de la compagnie d'assurance : **gan-assurance**

Numéro de police et date de validité : **171.374.607 - 31/12/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** le **24/02/2022** jusqu'au **23/02/2029**. (Certification de compétence **CPDI4221**)

4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

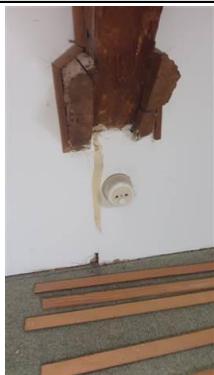
- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	<p>Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.</p> <p>Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés</p>	
	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.</p>	

Domaines	Anomalies	Photo
3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit	Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s)	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux présentant des parties actives nues sous tension	
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériaux électriques vétustes	
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés	

Anomalies relatives aux installations particulières :

- Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires	Photo
----------	------------------------------	-------

Domaines	Informations complémentaires	Photo
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	<p>Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30 \text{ mA}$</p> <p>Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur</p>	
	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.	

6. – Avertissement particulier

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Prise de terre	<p>Présence Point à vérifier : Elément constituant la prise de terre approprié</p>
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	<p>Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Présence d'un conducteur de terre</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section du conducteur de terre satisfaisante</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale</p> <p>Présence Point à vérifier : Présence d'un conducteur principal de protection</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante du conducteur principal de protection</p> <p>Constitution et mise en œuvre Point à vérifier : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés</p> <p>Caractéristiques techniques Point à vérifier : Section satisfaisante des conducteurs de protection</p>

Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Néant

7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

il y a 3 compteurs , avec un AGCP avec un tableau par niveau.
 installation des année 1980 , absence de différentiel 30 mA. présence de prise 2 Poles .et appareillage vétuste.

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert - Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE** (détail sur www.info-certif.fr)*

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **13/06/2023**

Etat rédigé à **LUÇON**, le **14/06/2023**

Par : **RAGOT Céline**



Signature du représentant :

8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Objectif des dispositions et description des risques encourus

Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.
Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.
Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.
L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.
L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.
Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.
Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Objectif des dispositions et description des risques encourus**Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation**

électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

Annexe - Photos

	<p>Photo n° PhEle001 B11 a3 Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.</p>
	<p>Photo n° PhEle001 B11 a3 Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.</p>
	<p>Photo PhEle002 Libellé du point de contrôle : B3.3.1 d La valeur de la résistance de la prise de terre n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.</p>

	<p>Photo PhEle003 Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Commentaire : Présence de risques de contact direct avec des éléments sous tension Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>
	<p>Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Commentaire : Présence de risques de contact direct avec des éléments sous tension Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés</p>
	<p>Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Commentaire : Présence de matériel vétuste Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes</p>
	<p>Photo PhEle006 Libellé de l'information complémentaire : B11 b2 Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur Commentaire : Absence de prise de terre Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur</p>



Photo PhEle007

Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.

Commentaire : Absence de prise de terre

Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : MAISON DU DIAG
 Adresse ou Siège Social : 16 rue de la verdasse
 85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.374.607 – 25720919 0001, à effet du 28/03/2018, par l'intermédiaire de AGENCE RENNES SAINT SAUVEUR - code A03508 - n° ORIAS 07015565, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	NON
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	NON
Pré diagnostic amiante	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	NON
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	NON
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	NON
Etat relatif à la présence de mérules	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	NON
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurance
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 167 400 € (environ 147 millions) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75009 Paris - Tél. : 01 70 34 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Relations Clients - Gan Assurances - 3 place Marc et Paul 92024 Nanterre - Email : relation@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à RENNES CEDEX, le 04/01/2023
Pour Gan Assurances, l'Agent général

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 167 400 € (environ 177 000 000)
Siège social : 8-10, rue d'Auteuil - 75008 Paris - Tél. : 01 70 34 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Relations Clients - Gan Assurances - 3 place Marc et Paul 92824 Nanterre - Email : relationclient@gan.fr



Diagnostic du raccordement au réseau d'assainissement collectif

Numéro de dossier : 2023/06/13 MERIAU MAISON
Date du repérage : 13/06/2023
Heure d'arrivée : 10 h 00
Durée du repérage : 03 h 10

Objet de la mission :

- Vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement,
- Recueillir ou réaliser une description de l'installation,

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<p>Localisation du ou des bâtiments : Département : ... Vendée Adresse : 2 Rue des frères Commune : 85400 LUÇON</p> <p>Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Non communiqué</p>	<p>Désignation du client : Nom et prénom :.... Mme MERIAU Adresse : 2 Rue des frères 85400 LUÇON</p>
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
<p>Nom et prénom : Mme MERIAU Adresse : 2 Rue des frères 85400 LUÇON</p>	Périmètre de repérage : MAISON
Désignation de l'opérateur de diagnostic	
<p>Nom et prénom : RAGOT Céline Raison sociale et nom de l'entreprise : La Maison du Diag Adresse : 16 Rue de la verdasse, 85400 Sainte Gemme la plaine Numéro SIRET : 828582257 Désignation de la compagnie d'assurance : ... gan-assurance</p>	
Conclusion eaux pluviales :	
Eaux pluviales : conforme	
Conclusion eaux usées :	
Eaux usées : conforme	
Observations :	
Constatations diverses :	
présence d'un puits et forage dans le terrain ,acces tout à l'égout maison et logement meme tabouret rue du port, proche garage.	

**Repérage:****Date du repérage :** 13/06/2023**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :**
Néant**Représentant du propriétaire (accompagnateur) :**
Mme MERIAU**Liste des pièces visitées :**

Entrée,	1er étage - PALIER 2,
Couloir 1,	1er étage - SDE+WC,
Salon,	2ème étage - Chambre 5,
Cuisine,	2ème étage - PALIER,
véranda,	2ème étage - SDE+WC,
Chambre 1,	Garage,
Salle de bain,	Wc 2,
Couloir 2,	Cave,
Chambre 2,	3ème étage - PIECE 1,
Wc,	3ème étage - PIECE 2,
chaufferie,	3ème étage - PALIER 3,
bureau,	Escalier,
1er étage - Chambre 3,	1er étage - Couloir 1,
1er étage - Chambre 4,	2ème étage - Séjour,
1er étage - Séjour,	2ème étage - Couloir,
1er étage - PALIER 1,	2ème étage - Chambre 6

Pièces ou parties de l'immeuble non visitées :

Néant

Principaux points examinés :

- Existence, localisation et description de la filière

Plans / croquis :

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :**Type de bâtiment :** Habitation**Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques du système?**

Non

Existe-t-il des documents permettant de déterminer l'implantation du système ?

Non

Le système est-il alimenté en eau lors de l'intervention ?

Oui

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

Oui

Existe-t-il un captage d'eau ?..... Oui (terrain et forage)



L'accès est-il visitable en limite de propriété ? Oui

Existe-t-il un clapet anti-retour en contrebas ? Non

Existe-t-il un poste de refoulement ? Non

Les réseaux ont-ils plus de deux ans ?..... Oui

Méthode de contrôle employée ?..... Colorant

Type de réseau : Eaux usées uniquement

**RACCORDEMENT DES EAUX USEES :****Type de raccordement :** Tabouret de passage direct (Rue du port)**Diamètre du branchement (mm) :****Matériau du branchement :** Indeterminé**Raccordement des eaux-vannes :** Branchement EU**Raccordement des eaux ménagères :** Branchement EU**Etat du raccordement :** Existant bon état**Présence et état d'une fosse** non visible ancien toilette extérieur**L'écoulement est-il correct ?** Ecoulement correct**Présence d'une ventilation générale ?** Non

Détails des éléments contrôlés pour les eaux usées :

Pièce concernée	Elément contrôlé	Nombre	Spécifique	Conforme	Observation
Cuisine	Evier	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
WC RDC	WC	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
SDE RDC	DOUCHE LAVABO BIDET	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
ETAGE SDE WC	BAIGNOIRE . WC.LAVABO	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
ETAGE 2 SDE WC	BAIGNOIRE . WC.LAVABO	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
ETAGE CUISINE 1	EVIER	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	
ETAGE CUISINE 2	EVIER	1	Rejet dans les eaux usées	Conforme	

**RACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES:****Type de raccordement :** GOUTTIERES**Diamètre du branchement (mm) :****Matériau du branchement :**

ZINC

Etat du raccordement :

BON

Séparation des eaux usées et pluviales :**Présence d'un récupérateur d'eau de pluie :**

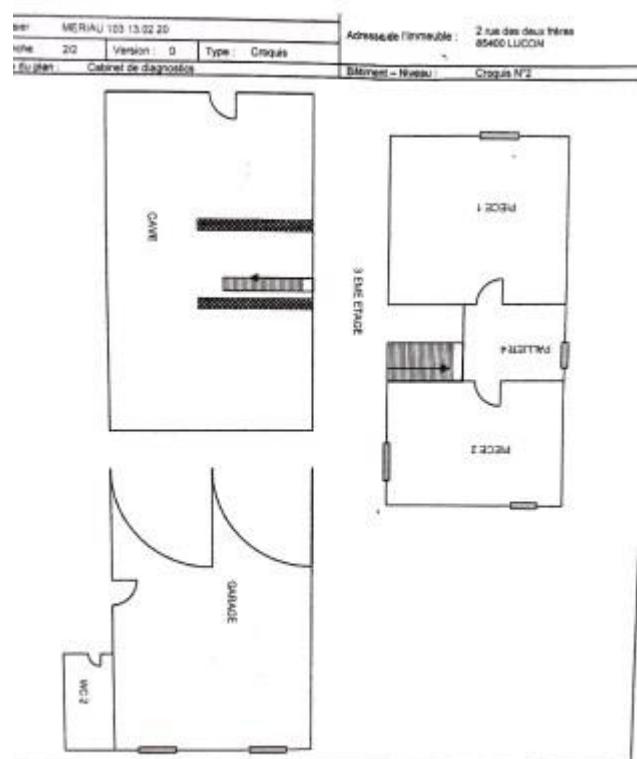
Détails des éléments contrôlés pour les eaux pluviales :

Pièce concernée	Elément contrôlé	Nombre	Spécifique	Conforme	Observation
	Gouttière avant/rue		Rejet dans caniveau	Conforme	

Fait à LUÇON, le **14/06/2023**

Par : RAGOT Céline

Contrôle assainissement n° 2023/06/13 MERIAU MAISON





Photos :

	<p>Photo n° PhAss001 Localisation : Généralités Description : Présence d'un captage d'eau (puits) sur le terrain : Oui</p>
	<p>Photo n° PhAss002 Localisation : Eau Usée Description : Présence et état d'une fosse : non visible ancien toilette extérieur</p>
	<p>Photo n° PhAss003 Localisation : Eau Usée Description : Type de raccordement : Tabouret de passage direct</p>



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : MAISON DU DIAG
 Adresse ou Siège Social : 16 rue de la verdasse
 85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.374.607 – 25720919 0001, à effet du 28/03/2018, par l'intermédiaire de AGENCE RENNES SAINT SAUVEUR - code A03508 - n° ORIAS 07015565, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	NON
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	NON
Pré diagnostic amiante	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	NON
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	NON
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	NON
Etat relatif à la présence de mérule	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	NON
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances
 Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (environ en euros) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
 Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
 Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Bélaïd CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Paul Vaillant Couturier - 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à RENNES CEDEX, le 04/01/2023
Pour Gan Assurances, l'Agent général

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (environ en euros) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Auteuil - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR), 4 place de Bélaïd - CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Paul I 92204 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr





ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **2023/06/13 MERIAU MAISON** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 2 Rue des frères 85400 LUÇON.

Je soussignée, **RAGOT Céline**, technicien diagnostiqueur pour la société **La Maison du Diag** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	RAGOT Céline	I.Cert	CPDI4221	23/02/2029 (Date d'obtention : 24/02/2022)
Gaz	RAGOT Céline	I.Cert	CPDI4221	23/02/2029 (Date d'obtention : 24/02/2022)
Termites	RAGOT Céline	I.Cert	CPDI4221	23/02/2029 (Date d'obtention : 24/02/2022)
Plomb	RAGOT Céline	I.Cert	CPDI4221	15/12/2028 (Date d'obtention : 16/12/2021)
Amiante	RAGOT Céline	I.Cert	CPDI4221	15/12/2028 (Date d'obtention : 16/12/2021)

- Avoir souscrit à une assurance (gan-assurance n° 171.374.607 valable jusqu'au 31/12/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **LUÇON**, le **14/06/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4221 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Madame RAGOT Céline

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention
	Date d'effet : 16/12/2021 - Date d'expiration : 15/12/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique
	Date d'effet : 06/02/2022 - Date d'expiration : 05/02/2029
Energie sans mention	Energie sans mention
	Date d'effet : 24/02/2022 - Date d'expiration : 23/02/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz
	Date d'effet : 16/01/2022 - Date d'expiration : 15/01/2029
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb
	Date d'effet : 16/12/2021 - Date d'expiration : 15/12/2028
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
	Date d'effet : 06/02/2022 - Date d'expiration : 05/02/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Édité à Saint-Grégoire, le 06/01/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâti ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâti et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.



I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : MAISON DU DIAG
Adresse ou Siège Social : 16 rue de la verdasse
85400 SAINTE GEMME LA PLAINE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°171.374.607 – 25720919 0001, à effet du 28/03/2018, par l'intermédiaire de AGENCE RENNES SAINT SAUVEUR - code A03508 - n° ORIAS 07015565, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de Diagnostiqueurs immobiliers mentionnées à « OUI » ci-après :

Nature des prestations	Usage des locaux	
	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiante (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	OUI	NON
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	NON
Pré diagnostic amiante	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	NON
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	NON
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	NON
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	NON
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	NON
Diagnostic d'assainissement	OUI	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	NON
Etat relatif à la présence de mérule	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	NON	NON
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	NON	NON
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	NON
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	NON
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entiièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10, rue d'astorg – 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



ancien		
Diagnostics liés à investissements dans l'immobilier locatif neuf	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à obtention de prêts bancaires réglementés	NON	NON
Missions d'expertises confiées à titre amiable ou judiciaire	NON	NON
Diagnostic acoustique	NON	NON
Diagnostic monoxyde de carbone (hors diagnostic gaz obligatoire)	NON	NON
DTG (Diagnostic technique global)	NON	NON
Accessoire à un diagnostic assuré		
Diagnostic air	NON	NON
Thermographie (outil de mesure)	NON	NON
Infiltrométrie (outil de mesure)	NON	NON
Porte soufflante (Test)	NON	NON
Relevé dimensionnel et élaboration de plan en 3D	NON	NON
Etat des lieux locatifs (amiable) mandaté par le propriétaire	NON	NON
Diagnostic humidité (en accessoire à un DPE ou un état de salubrité)	NON	NON
Diagnostic étanchéité eaux	NON	NON

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à RENNES CEDEX, le 04/01/2023
Pour Gan Assurances, l'Agent général

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr